



Conférence-débat

L'avocat des mineurs : garant de l'intérêt supérieur ou défenseur de l'enfant ?

Lundi 9 mai 2016, 12h30 à 14h

Uni Mail, Salle M R170

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant, la présence d'un avocat lors des procédures impliquant des mineurs n'est pas un simple impératif procédural, mais un véritable droit pour le mineur. Quel est toutefois le rôle exact de l'avocat du mineur ?

Lors de sa conférence, Jacques Fierens, juriste et philosophe spécialisé en droits de l'enfant et avocat honoraire au barreau de Bruxelles, défendra l'idée que l'avocat des mineurs a avant tout le devoir de remplir les missions qu'il assume en professionnel pour n'importe quelle personne dont il défend les intérêts : conseiller, concilier et plaider. L'avocat de l'enfant n'est ni un juge supplémentaire, ni le collaborateur du procureur, ni un médiateur, ni un assistant social, ni un tuteur de plus. Il doit faire valoir les droits de son client, être son porte-parole et lui permettre d'occuper la place qui lui revient dans la procédure, afin que l'enfant puisse notamment s'exprimer et être entendu. Il doit s'être formé aux droits de l'enfant, écouter celui-ci, l'entendre, dialoguer avec lui, être son porte-voix, l'assister tout au long de la procédure, lui faire comprendre les enjeux et les résultats de son implication, avant tout contribuer à la prise de conscience par l'enfant de sa qualité de sujet de droit à part entière. Ce rôle nécessite l'instauration d'un véritable lien de confiance et un investissement considérable de la part de l'avocat, dont le rôle doit être compris et reconnu par tous les intervenants. Sommes-nous prêts à relever ce défi ?

Programme

12h30 Bienvenue par le Prof. Karl Hanson, Directeur-adjoint du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève

12h40 Conférence par le Prof. Jacques Fierens, Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Namur, Belgique

13h15 Discussion animée par Me Catherine Ming, avocate, médiatrice FSA, membre du Comité de Juris Conseil Junior, Genève

Cette conférence-débat est organisée conjointement par la Faculté de droit et le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève en collaboration avec l'association Juris Conseil Junior. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées par les questions relatives à la place de l'enfant et de l'enfance dans la société, au développement des enfants et aux principes des droits de l'enfant.

Notez qu'un repas n'est pas prévu. Entrée libre – une inscription n'est pas nécessaire.



Photo © Université de Genève, Jacques Erard

**CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT**

FACULTÉ DE DROIT



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**